



Préavis n° 01/02.2021 – section des infrastructures

**Demande d'un crédit de Fr. 26'000.00 pour étudier la mise en séparatif des conduites EC/EU et le remplacement de la conduite d'eau potable au chemin de Perreret**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**I. Préambule et contexte général**

Dans le cadre de l'addenda au PGEE approuvé l'année dernière par le Canton, une extension du réseau d'évacuation des eaux claires (EC) est nécessaire. Elle permettra de reprendre les eaux de pluie des bâtiments existants, ainsi que celles des chaussées pour les acheminer au lac.

La pose de ce tuyau EC assurera la mise en séparatif du secteur, les contrôles des raccordements privés restant encore à effectuer. Ainsi, seules les eaux usées (EU) de deux villas, d'une ferme et du prochain agrandissement d'un hangar avec un logement et des dortoirs s'écouleront à la station d'épuration.

Les travaux consisteront à prolonger la canalisation nouvellement créée au chemin de Perreret en direction du Nord. Une antenne reprendra les EC du chemin de Pomeiry.

Dans le cadre de cette mise en conformité des réseaux d'évacuation des eaux, la conduite d'eau potable sera changée. En effet, son diamètre de 100 et 125 mm doit être agrandi pour assurer les besoins de la population et des entreprises avoisinantes, ainsi que pour la défense incendie, conformément au plan directeur de l'eau potable (PDDE). De plus, leur date de pose n'est pas connue, démontrant un âge avancé (ancien plan sans date).

Partout où cela sera possible, les tuyaux seront posés en bordure de route pour limiter les frais.

**II. Devis estimatif**

Le bureau d'ingénieurs a procédé à une évaluation très grossière du coût de l'ensemble de l'ouvrage, sans étude de détails, sur la base de ses connaissances actuelles, d'une visite sur place et d'un tracé présumé des collecteurs et conduites (voir plan de situation succinct annexé). Cette évaluation lui a permis ensuite de calculer leurs honoraires.

Le montant total approximatif des travaux de collecteurs EU/EC est de Fr. 296'000.00 (71,5%) et ceux de remplacement des conduites d'eau potable est de l'ordre de Fr. 118'000.00 (28,5%), soit un total estimé à Fr. 414'000.00 HT.

Les prestations partielles proposées, selon règlement 103 de la SIA, couvrent l'étude du projet et l'appel d'offres, de façon à établir un devis estimatif des travaux sur la base des soumissions rentrées. Les prestations d'études sont donc les suivantes:

Etude du projet	Avant-projet	6%
	Projet de l'ouvrage	22%
	Procédure de la demande d'autorisation	2%
Appel d'offres	Appel d'offres, comparaison des offres, proposition d'adjudication	10%

L'ensemble des prestations d'études représente donc 40% des tâches à effectuer jusqu'à la fin des travaux envisagés, décomptes bouclés.

Elles sont considérées comme un ensemble (égouts + eau) et tiennent compte d'une réalisation simultanée des ouvrages pour un taux fixe d'honoraires de 14.0% du coût total des travaux. Ainsi calculé pour la partie «étude du projet» et «appel d'offres», cela représente un montant d'honoraires de Fr. 23'200.00, plus 7,7% de TVA arrondie à Fr. 1'800.00, soit Fr. 25'000.00 TTC.

Les frais de tirages d'un montant de Fr. 1'000.00 TTC. Les frais généraux sont compris dans le montant des honoraires.

Une demande de crédit pour l'exécution de ces travaux sera déposée dans une deuxième étape, une fois l'étude terminée.

### **III. Incidences financières**

Cette dépense globale sera financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt. Elle sera amortie en une seule fois en 2022.

Cette dépense n'aura pas d'incidence significative sur le budget de fonctionnement de la Commune.

### **IV. Impact sur l'environnement**

La mise en séparatif des réseaux d'évacuation des eaux usées et claires permet:

- d'acheminer les eaux de pluie directement au lac, sans être souillées par des eaux usées,
- de supprimer tous écoulements d'eaux usées dans le sol (par les fissures ou par les interstices présentes entre les tuyaux),
- de limiter les débordements d'eaux sales au lac, via les déversoirs d'orage,
- de ne pas surcharger la STEP avec des eaux claires parasites indésirables et d'assurer ainsi un meilleur traitement des eaux arrivant à la STEP, tout en limitant à terme les coûts d'exploitation.

Le remplacement de la conduite d'eau potable permet:

- d'éviter des fuites qui génèrent une consommation d'électricité, une usure des pompes et des tuyaux inutiles,
- de préserver la ressource (évite de prélever de l'eau inutilement).

Ainsi, ces travaux contribuent à préserver notre environnement, notamment le sol et le lac.



## V. Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude pour la mise en séparatif des conduites EC/EU et le remplacement de la conduite d'eau potable au chemin de Perreret;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme globale de Fr. 26'000.00 TTC, se décomposant de la manière suivante: Fr. 18'590.00 pour la mise en séparatif des EC/EU (71,5%) et Fr. 7'410.00 pour le remplacement de la conduite d'eau potable (28,5%);
3. d'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes de la bourse communale;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois en 2022.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 janvier 2021

Au nom de la Municipalité




 Le Syndic D. Mosini		 La Secrétaire A. Guyomard
---	--	---

Déléguée municipale: M<sup>me</sup> Véronique Savioz, municipale

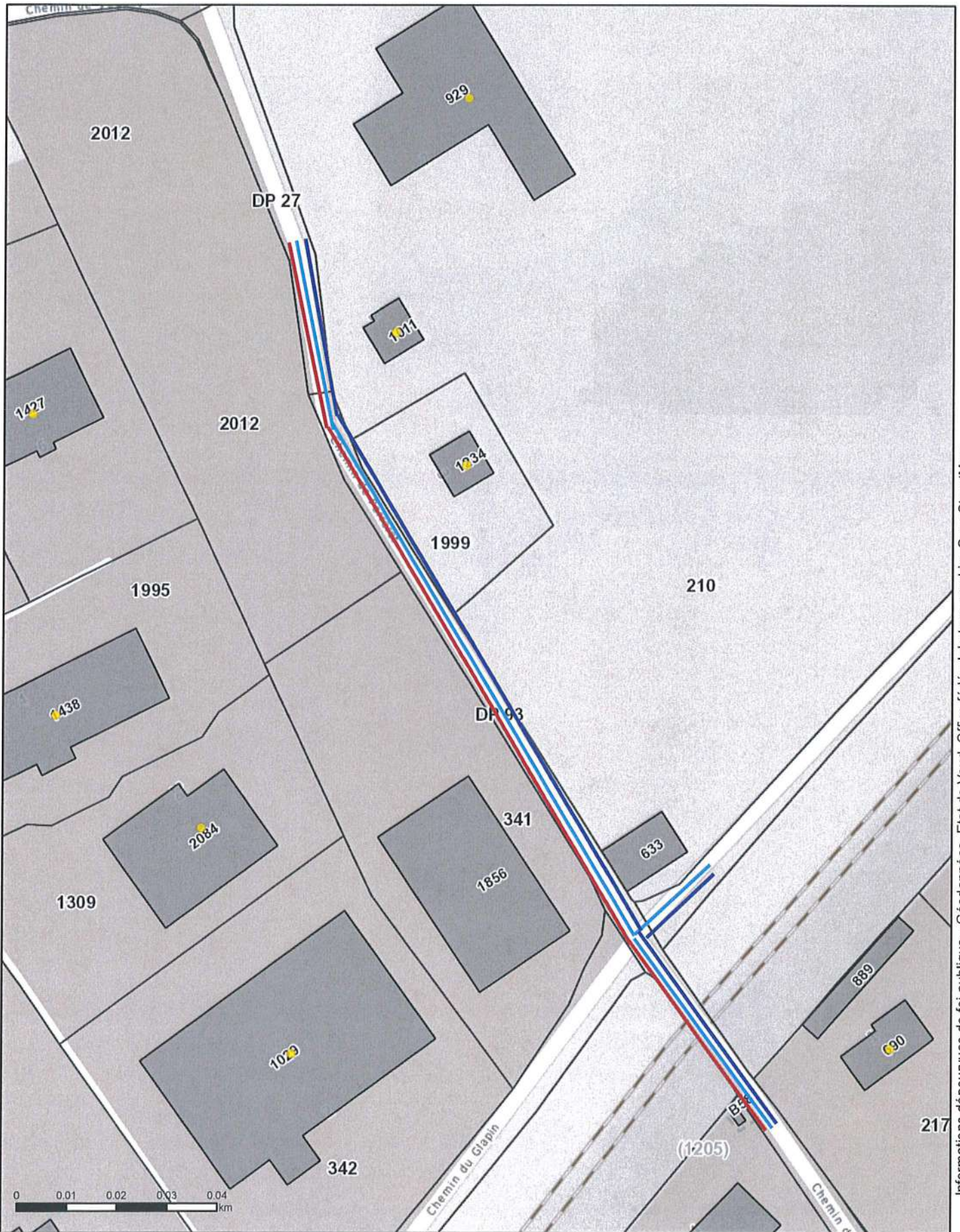
Annexe: plan succinct

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 10 février 2021.



-  Eaux usées projetées présumées
-  Eaux claires projetées présumées
-  Eau potable projetée présumée

# Guichet cartographique cantonal



Informations dépourvues de foi publique - Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OpenStreetMap